

Déclarations de planification

Version 2

Le 29 mai 2015 / ABD / 16 heures

Troisième rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur les relations extérieures du canton de Berne

CIRE (Messerli-Weber)

1. Le Conseil-exécutif et la CIRE examinent périodiquement l'efficacité pratique et la fonctionnalité des droits de participation du Grand Conseil (et des commissions) dans le domaine des relations extérieures et indiquent les améliorations apportées dans le rapport suivant sur les relations extérieures.

CIRE (Messerli-Weber)

2. Le Conseil-exécutif soumet les traités et les autres affaires au sens de l'article 39, alinéa 6, lettre *d* RGC à la prise de connaissance formelle de la CIRE, hors du cadre du compte rendu périodique.

UDC (Struchen)

Le Conseil-exécutif soumet en temps utile à la CIRE les traités, accords etc. dont les effets pour le canton se déploient à moyen et à long terme, ainsi qu'à la commission spécialisée si elle est concernée.

PS (Gabi Schönenberger)

Le Conseil-exécutif se laisse guider par des principes éthiques dans le lancement ou l'élaboration de traités, de conventions ou d'autres accords.